

## [Français]

Ces mesures complètent les nombreuses initiatives de réforme de la réglementation déjà terminées ou en cours sous la direction des ministres ayant une responsabilité axiale en matière de réglementation. Ces ministres feront connaître dans le détail leurs activités de réforme à mesure que les travaux avanceront. Même si je suis responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie globale de réforme de la réglementation, il importe de souligner le rôle crucial que jouent les ministres dans ce processus au sein de leurs propres secteurs de responsabilité.

## [Traduction]

Il est donc bien évident, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'une tentative isolée de réforme de la réglementation. Au contraire, nous prenons une série d'initiatives générales qui, selon nous, feront boule de neige et deviendront l'une des plus importantes réalisations de notre gouvernement.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que la politique du gouvernement en matière de réglementation précise que le gouvernement tient à appliquer un programme de réforme réglementaire pragmatique et équilibrée. Son objectif consiste à rendre les règlements fédéraux plus efficaces et plus équitables du point de vue de l'accès au public et de la participation des citoyens. L'ensemble de propositions d'amélioration du programme de réglementation publié aujourd'hui reflète cette conception pragmatique et équilibrée de la réforme.

Même si le temps me manque pour décrire en détail les 43 articles compris dans cet ensemble de propositions, je peux peut-être en donner une petite idée en parlant de certaines propositions précises. Le groupe de travail ministériel a constaté que plusieurs programmes de réglementation fédéraux et provinciaux visent sous divers aspects les produits dangereux. Le groupe de travail s'est demandé si ces programmes protégeaient suffisamment bien les Canadiens. Le gouvernement a donc décidé pour sa part d'évaluer ses priorités et peut-être d'éliminer la fragmentation des attributions dans ces domaines.

Plusieurs articles prévoient une privatisation accrue, le recouvrement des frais ou une plus grande autorégulation pour réduire les interventions inutiles du gouvernement ou les coûts de la réglementation. Par exemple, on élaborera un plan d'action pour confier graduellement et complètement, sur une période de six ans, les vérifications pour l'électricité et le gaz au secteur privé.

L'ensemble de propositions désigne un certain nombre de lois, notamment la Loi sur la faillite et la Loi sur le droit d'auteur, qui sont largement dépassées et pleines de lacunes. Ces lois constituent pourtant un cadre de réglementation crucial pour le fonctionnement de notre économie. Si ces lois sont imparfaites, c'est nettement désavantageux pour notre économie. Le gouvernement a l'intention de remanier ces lois en priorité. Plusieurs propositions portent sur des domaines d'activité de réglementation fédérale et provinciale qui sont parallèles et qui parfois se chevauchent. Ainsi, il faut sans tarder mettre au point des lignes de conduite plus satisfaisantes relativement à l'application de l'article 33 de la Loi sur les pêches, qui régit les eaux et l'habitat du poisson.

Enfin, les députés apprendront sans doute avec intérêt que l'ensemble de propositions de réforme comprend un certain

*Le budget—M. Hnatyshyn*

nombre d'améliorations relatives à la réglementation et aux inspections des denrées alimentaires. Les décisions prises à cet égard sont bien dans la ligne de l'approche générale adoptée par le gouvernement vis-à-vis de la réforme de la réglementation, avec comme priorité de faire que les choses marchent au mieux pour promouvoir le développement économique, la création d'emplois, la protection du public et l'efficacité de services de l'État. Conformément à ces priorités, nous présentons aujourd'hui plusieurs réformes pratiques ayant pour but d'affermir encore l'excellente réputation que le Canada s'est acquise dans le monde pour sa production alimentaire. Ces réformes sont d'un grand avantage pour l'efficacité du contrôle des produits alimentaires. Elles peuvent se résumer en quatre principales orientations.

Tout d'abord, nous allons renforcer la protection des Canadiens en réaffirmant la primauté du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur toutes les questions qui concernent la santé, la sécurité ou les incidences nutritionnelles de l'industrie alimentaire. Deuxièmement, nous allons supprimer les doubles emplois et les incohérences de la réglementation en matière de santé et de sécurité d'une part, de qualité et de classement qualitatif de l'autre. Troisièmement, nous allons essayer d'intensifier les efforts de collaboration avec les gouvernements des provinces pour uniformiser les normes de santé et de sécurité dans l'ensemble du pays. Quatrièmement, le gouvernement va adopter une politique ne faisant pas appel à l'initiative discrétionnaire ministérielle à l'égard des décisions individuelles d'inspection.

Je me suis arrêté à certains détails des réformes de la réglementation alimentaire contenues dans le dispositif d'amélioration des programmes parce qu'elles font bien voir, je pense, de quelle façon le gouvernement entend procéder à l'égard de la réforme réglementaire en général. Nous ne sommes pas mus par le désir de tout chambarder. Mais devant la nécessité d'apporter des améliorations réglementaires nous entendons agir de façon ferme, franche et efficace. Avec ces réformes de la réglementation alimentaire, nous conservons ce qu'il y avait de bien, tout en nous occupant des problèmes qui, j'espère, seront ainsi résolus.

Le budget du 26 février précise bien que le gouvernement entend s'occuper des problèmes d'instabilité financière avec le souci du bien public et avec détermination. Au même titre, la stratégie de réforme réglementaire a pour but de mettre de l'ordre dans les affaires réglementaires du pays. Par son sens des responsabilités dans les dépenses et par sa stratégie de justice et d'amélioration de la réglementation, le gouvernement a déjà amorcé la tâche monumentale de sortir l'économie du pessimisme et du recul pour l'orienter vers un renouveau et une prospérité énergiques en vue de l'avenir.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je me demandais si j'écoutais bien le débat du budget puisqu'avec la latitude qui lui est laissée, le ministre a consacré beaucoup de temps à parler de responsabilités ministérielles sans rapport avec le budget. Est-ce parce qu'il n'a pas envie de défendre le budget qu'il a pris tant de temps pour essayer de détourner l'attention des Canadiens de toutes les choses qui y sont de travers? Pouvons-nous déduire de son silence sur ce sujet que le gouvernement a l'intention de suivre nos conseils et d'apporter les changements que nous demandons au budget?